



J'ai perdu mon permis sans conduire

Par **cuisto56**, le **24/01/2011** à **00:14**

Bonjour,rnrnJe poussais ma voiture en marche arrière pour la garer car on venait de me déposer, et je comptais dormir dedans parce que j'avais bu ! J'avais le contact de mis pour avoir des feux allumés, la gendarmerie est arrivée, ils m'ont embarqué et m'ont fait souffler, j'étais positif. Ils m'ont fait une rétention de permis et comme je suis en probatoire, je vais le perdre ! Est-ce légal, ça ? rnrnNe répondez que si vous est sûr, svp.

Par **Tisuisse**, le **24/01/2011** à **08:36**

Bonjour,rnrnQuel est la taux d'alcool qui a été trouvé ? Qui était au volant au moment où les gendarmes vous ont interpellé ?rnrnPour les sanctions que vous risquez, elles sont là :
http://www.experatoo.com/obligations-administratives/conduite-sous-alcool-stupefiants_22021_1.htm

Par **cuisto56**, le **24/01/2011** à **17:14**

1grame mais personne netai au volan justement

Par **Tisuisse**, le **24/01/2011** à **18:18**

Il n'est pas nécessaire d'être au volant de sa voiture pour se voir retirer son permis. Le fait

d'être sous alcool sur voie publique peut suffire. Il faudrait contacter les gendarmes, une fois que vous serez à jeun, pour leur réclamer la restitution du permis ou pour qu'ils vous disent quelle sera la suite de la rétention administrative de votre permis.rnrnBonne chance.

Par **citoyenalpha**, le **25/01/2011** à **14:05**

Bonjourrnrndemander à la personne qui vous a déposé de vous fournir un témoignage écrit.rnrnEn tout état de cause n'étant pas au volant de votre véhicule l'intention délictuelle est contestable.rnEn cas de suspension administrative vous pouvez demander en référé au tribunal administratif d'annuler la suspension administrative le temps au juge judiciaire de se prononcer sur la réalité de la commission d'un délit.rnrnRestant à votre disposition.